



Chambre des communes



Robert Carrier
Député d'Alfred-Pellan
Porte-parole en matière
de Revenu et
Porte-parole adjoint
en matière de Finances

Chambre des communes
Édifice de la Confédération
Bureau 212
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone : (613) 992-0611
Télécopieur : (613) 992-8556
Courriel : carriro@parl.gc.ca

Circonscription Alfred-Pellan
3131, boul. de la Concorde Est
Bureau 304
Laval (Québec) H7E 4W4
Téléphone : (450) 661-4117
Télécopieur : (450) 661-5623
Courriel : carriro1@parl.gc.ca

www.robertcarrier.org

BLOC
QUÉBÉCOIS

Laval, le 23 mars 2009

Monsieur Qussaï Samak
Président
Commission du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement
Projet du Train de l'Est
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Monsieur Samak,

Le 13 janvier dernier, j'ai assisté à la présentation des 14 mémoires à l'audience publique du BAPE pour le projet du Train de l'Est qui se tenait à Repentigny. Pour faire suite à cette présentation, j'ai émis un communiqué le 15 janvier suivant qui a été transmis à votre bureau et dont vous trouverez copie ci-jointe. Ce communiqué résume bien ma pensée concernant ce projet.

La population de l'Est de Laval ne mérite pas qu'elle soit oubliée par le projet à l'étude. En effet, par la construction d'un nouveau tronçon de 14,5 km, le projet court-circuite complètement Laval.

Lors de l'audience du 13 janvier dernier, aucun des groupes ne s'opposait à une autre solution qui est celle de deux lignes, aussi à l'étude depuis de nombreuses années soit; la ligne de Montréal / Laval- Mascouche et la ligne Montréal / Repentigny-L'Assomption. Cette solution des deux lignes ne nécessiterait pas la

construction d'un tronçon de raccordement de 14,5 km et aurait aussi l'avantage de desservir L'Assomption qui attend le train de banlieue depuis longtemps.

Le centre et l'ouest de Laval, pourtant pourvus d'autoroutes et de ponts, sont desservis par deux lignes de train de banlieue qui peinent à répondre à la demande toujours croissante. Il est évident que la population a besoin de ce moyen de transport collectif efficace.

Depuis ma première élection en juin 2004, je réclame ce moyen de transport pour la population de l'Est de Laval. Il n'y a aucune raison objective de s'y opposer, maintenant, en construisant un nouveau tronçon pour éviter tout ce territoire lavallois.

Je compte sur votre ouverture d'esprit que j'ai pu observer lors de l'audience, afin que vous preniez bonne considération de ces commentaires et que votre rapport à la ministre répondent autant aux besoins de la population de Laval qu'à celle de Lanaudière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.


Robert Carrier
Député d'Alfred-Pellan

p.j. Communiqué



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Audiences publiques pour le Train de banlieue de l'Est

ROBERT CARRIER SOUTIEN LES GROUPES QUI DÉFENDENT LE PROJET DU TRAIN DE LAVAL

Laval, le jeudi 15 janvier 2009 — Le député **Robert Carrier** a assisté, mardi 13 janvier dernier, à la présentation des mémoires à l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet du **Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny** proposé par l'AMT.

Défendant depuis plus de quatre ans le besoin d'un train de banlieue pour la population de l'est de Laval, **Robert Carrier** tenait à y participer afin d'entendre de vive voix les présentations et commentaires des 14 mémoires inscrits à l'ordre du jour. Ainsi, il a pu signifier son appui aux recommandations des deux mémoires présentés par les intervenants lavallois suivants :

- Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière et le Conseil régional de l'environnement de Laval
- Le Parti vert du Québec

Ces deux groupes ont démontré clairement que **deux lignes** de trains étaient requises : une passant par l'est de Laval sur la voie ferrée existante du Canadien Pacifique pour rejoindre Terrebonne et Mascouche et l'autre passant par l'est de Montréal sur la voie existante du CN pour rejoindre Repentigny et L'Assomption. Ainsi, il ne sera aucunement nécessaire de construire un nouveau tronçon de 14,5 km pour relier Terrebonne à Repentigny au détriment de l'environnement naturel et de l'aménagement urbain. En réponse au président de l'audience, aucun des autres présentateurs de mémoires ne pouvait d'ailleurs s'opposer à cette solution des deux lignes parce que personne n'y serait perdant et que le prolongement du train vers L'Assomption serait ainsi facilité.

« En plus des dommages environnementaux causés par la solution de l'AMT, ces deux organismes ont soulevé la nécessité d'offrir aussi le service de train de banlieue pour la population de l'est de Laval », a poursuivi **Robert Carrier** qui s'est dit heureux de constater que des intervenants lavallois soient venus exprimer ce besoin de transport collectif.

Robert Carrier réitère qu'il est injuste que la population de l'est de Laval soit privée de sa ligne de train de banlieue qui était pourtant à l'étude depuis plusieurs années. L'achalandage toujours croissant des lignes existantes nous démontre la nécessité de ce mode transport dans la grande agglomération de Montréal, soutient **Robert Carrier**.

« Je souhaite ardemment que le BAPE tienne compte de ces recommandations inclusives dans son rapport qu'il présentera au ministre au plus tard le 9 avril prochain. L'AMT doit présenter un projet qui aidera autant les régions de Laval, de Lanaudière et de Montréal à compléter une stratégie axée sur le transport en commun. Les régions les plus dynamiques à travers le monde ont d'ailleurs compris les avantages spécifiques que ce mode de transport apporte. Pour ces régions, le transport en commun est considéré comme un investissement dans leurs capacités productives et leur pouvoir d'attraction. Il permet de concilier croissance économique forte et qualité de vie et Laval doit s'inscrire dans cette dynamique », a conclu **Robert Carrier**.

– 30 –

Renseignements : Gilles Laperrière
Attaché de presse
Tél. : 450 661-4117
carriro@parl.gc.ca